



Loyer epuration des dettes de la caf par mon proprio

Par gisous

bonsoir a vous deux qui m'avait repondu si gentiment a mes questions de tress je plaisante je vais voir un conciliateur juridique demain .

Donc jespere avoir ma réponse et gain de cause , mon proprio cest manifesté pour l'augmentation en 2013 ou je lui ai repondu et payé et mis a jour mes indices inssee de trois ans en arriére donc 2011 A 2014 mais pas une augmentation de 20E comme il me l'avait demandé seulement avec l'indice inssee et j'ai des traçabilité de virement bancaire .

j'ai arrêté de lui viré en 2015 car il se moquait de moi

de mon honnéteté ; erreur car il récidive .

mon contrat est de 1997 date entrée dans le logement le 1septembre reconductible date danniversaire de contrat dans mon contrat il ne parle que des indices inssee j'ai aucune close de date de augmentation il est vire tout les mois depuis 20ANS PAS UN RETARD sauf ses augmentation non pas de trace de calcul seulement des augmentation de 20 avec zero cacul ni travaux j'ai pas de chauffage chez moi et de plus des blattes et des ampoules dans la cage escaliers qui ne fonctionne il ne donne aucun justificatif des menaces et des direx que je quitte cet appart voila cest seulement que mon bail est un vieux bail de 1997 MERCI VOUS ETES TOUS CHOUET POUR VOS REPONSE jespere que le conciliateur me donnera les moyens de regler ca car je suis vidée et j'aimerai tellement quil est ttort et puis une augmention est elle par courrier recommandé car je recois des papiers pliés dans la boite au lette sens passer par la poste ni recommandé quelles sont les obligation recommandé ou pas ou sont nos droits merci

Par gisous

merci a janus florian 15 je vais ce matin voir un conciliateur juridique pour voir mes droits a ses arriérés jespere avoir autant de point positif qu'avec vous merci

Par florian15

Bonjour gisous,

Effectivement, comme je vous l'avais déjà suggéré, votre situation est à examiner sur pièces.

Par gisous

bonjour a vous deux qui m'avaient si gentiment repondu est bien le conciliateur n'a servit a rein il n'en sais pas plus et cest a moi de faire le bilan et de lui envoyer donc affaire a suivre enfin les numéros de texte que vous m'avait fait part me serviront pour l'instant jen suis a attendre le 5 fevrier pour un rdv adil bref jen sais plus rein .

Seulement beaucoup de tress de fatigue j'ai même contacté les juges d'assurances la maïf .

bref seule reponse serai qu'il pourrait demander les arriérés mais sur un an loi alur après il me les avaient réclamé et je lui est répondu en payant avec les indices inssee de 2011 2012 2013 DEPUIS 2014 javais arrêté car toujours pareil zero retour zero justificatif bref cest quil demande pas ses indices inssee mais des augmentations tout les trois ans de 20E et repond pas jamais a aucun courrier cest degueulace car visiblement ils sont pas obliger denvoyer un courrier en recommandé pour une quoi que ce sois au final ils ont toujours gain de cause bref j'aimerai seulement quoi faire et qui est dans ces droits car ses textes de lois sont perturbants ont sais jamais rein !!! donc il reclame ses augmentations de 20e chaque 3ans année ou la j'ai regularisé il reprend sur un an pas de calcul de lindice inssee .Savoir quoi faire car il y a la caf au millieu qui sera coupé si je trouve pas un terrain d'entente ou mes droits une histoire sens fin au pire payer un avocat

Par gisous

bonjour tres interlocuteur bon j'ai decider de payer mon proprio l'adil est pas plus au courant de ce dossier je le paye car mon moral en prend un coup les lois tres complexes de ce fait je paye son augmentation de 19,41 dont je ne sais d'où sa sors sens compter quil m'accuse de nuisance sonore au prêt des autres locataires vivant seule effectivement ca fait

du bruit sachant que cest moi qui subit ma voisine grillade et music a toute heure bref personne gagne si ce n'est de demenager et oui lorsquon est sur un loyer de 365E le proprio veut me virer tout est possible pour gagner de la tune